



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.3/EM.6/1
23 avril 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur le renforcement des capacités
dans le domaine du commerce électronique :
mise en valeur des ressources humaines
Genève, 29 juin - 1er juillet 1998
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique :
mise en valeur des ressources humaines
4. Adoption du rapport.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1 Election du bureau

Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un projet de calendrier des séances est joint au présent document. La réunion durera trois jours ouvrables. Les experts se réuniront normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Les discussions sur le point 3 devraient être suivies de la rédaction de recommandations à l'intention de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Le débat sur ce point devrait donc s'achever le mardi 30 juin en fin de journée, pour permettre aux experts d'établir et d'examiner un projet de recommandations qui serait adopté dans l'après-midi du mercredi 1er juillet.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.6/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3 Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines

Les experts examineront la question du "Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines", sur laquelle le secrétariat a établi une note thématique (TD/B/COM.3/EM.6/2). Ce document comporte quatre sections. La première souligne l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans le contexte de la nouvelle économie mondiale de l'information, tandis que la deuxième traite plus spécifiquement des besoins en matière de formation et d'information concernant le commerce électronique. La troisième section porte sur les avantages comparatifs de la CNUCED relativement à ces besoins, et la quatrième décrit quelques propositions concrètes d'utilisation de ces avantages comparatifs au profit des Etats membres. Il est escompté que les discussions porteront principalement sur ce dernier aspect et que les experts aideront la CNUCED à déterminer les domaines dans lesquels elle pourrait proposer des solutions pratiques aux besoins de formation les plus urgents des Etats membres concernant le commerce électronique, ainsi que les moyens de faire participer divers éléments de la société civile à la conception, à la mise au point et à la diffusion de ces solutions. Les débats des experts devraient être particulièrement utiles à la préparation de la première réunion "Partenaires pour le développement", prévue à Lyon (France) en novembre 1998.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.6/2 Formation dans le domaine du commerce
 électronique : besoins et possibilités -
 note thématique établie par le secrétariat
 de la CNUCED

Point 4 Adoption du rapport

Les experts adopteront des recommandations à la fin de la Réunion.
Le rapport final sera établi après la clôture de la Réunion, sous l'autorité
du Président.

Projet de calendrier des séances

Lundi 29 juin	Mardi 30 juin	Mercredi 1er juillet
<p>10 heures</p> <p><u>Points 1 et 2 de l'ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ouverture de la Réunion- Election du bureau- Adoption de l'ordre du jour <p>11 heures</p> <p><u>Point 3 de l'ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation du point 3- Discussions informelles	<p>10 heures</p> <p><u>Point 3 de l'ordre du jour</u></p> <p>Discussions informelles (suite)</p>	<p>10 heures</p> <p><u>Point 3 de l'ordre du jour</u></p> <p>Examen d'un projet de texte</p>
<p>15 heures</p> <p><u>Point 3 de l'ordre du jour</u></p> <p>Discussions informelles (suite)</p>	<p>15 heures</p> <p><u>Point 3 de l'ordre du jour</u></p> <p>Discussions informelles (suite)</p> <p>18 heures</p> <p>Fin des discussions informelles sur le point 3</p>	<p>15 heures</p> <p>Mise au point et adoption d'un texte</p> <p>18 heures</p> <p>Clôture de la Réunion</p>
